



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de la scène lyrique

de l'Université de Lorraine

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---

# Evaluation des diplômes

## Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers de la scène lyrique

Dénomination nationale : SP7-Activités culturelles et artistiques

Demande n° S3LP130004941

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Nancy
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : Le centre de formation des apprentis des métiers des arts et de la scène de l'Opéra National de Lorraine et le conservatoire à rayonnement régional de Nancy
- Secteur professionnel demandé : SP6-Communication et information

## Présentation de la spécialité

Depuis 2007, la licence professionnelle est ouverte exclusivement par la voie de l'apprentissage, en partenariat avec le centre de formation des apprentis (CFA) des métiers des arts et de la scène de l'Opéra National de Lorraine. Il s'agit de former à quatre types de métiers différents, artiste, interprète, métiers que l'orchestre, régisseur plateau, ainsi que les métiers administratifs (programmation, direction artistique), documentaliste spécialisé.

Les qualifications et compétences sont peu lisibles. Il convient de distinguer un objectif principal sur certaines activités et de sensibilisation pour les autres. Cette formation est possible par la voie de l'alternance, l'apprentissage et le contrat de professionnalisation. La sélection des candidats s'effectue en concertation entre l'université, le CFA de l'Opéra National de Lorraine et le conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Nancy, les candidats devant faire l'état de pré-requis au niveau de la pratique instrumentale.

Le positionnement dans l'offre de l'établissement n'est pas mentionné. Les diplômes permettant l'accès à la licence professionnelle sont ciblés sur des cursus liés aux arts du spectacle et à la musicologie. Une unité d'enseignement *Musicologie* ou *Arts du spectacle* est proposée mais sans aucune précision. La spécialité cible avec précision un environnement régional, celui des théâtres lyriques et opéras locaux.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation est placée sous le pilotage d'un responsable dont le rôle est limité à l'aspect administratif. Il est en lien avec le directeur du CFA d'une part, lequel est en charge de tous les aspects organisationnels et d'autre part, avec celui du CRR qui supervise l'enseignement musical. Il s'appuie sur une équipe pédagogique composée majoritairement de partenaire du CFA et du CRR. Peu d'informations sont disponibles sur la qualité et la diversité des professionnels très majoritairement issus du CFA et du CRR impliqués dans la formation. Ils assurent 73 % du volume horaire de la formation. La spécialité valorise ce partenariat pédagogique CFA et CRR mais aucune information ne permet d'évaluer le partenariat avec le monde professionnel c'est-à-dire, les employeurs potentiels. En fait, la licence semble surtout être centrée sur des activités d'interprétation et de bibliothécaire musicale.

Peu précis, l'objectif de la formation conduit à des contenus pédagogiques hétérogènes et une multiplication de cours thématiques non cadrés autour d'un contenu central. Toutefois, rattacher la pratique d'une langue étrangère à celle du chant est une démarche intéressante.

Par ailleurs, le projet tuteuré est mal défini et sans précision sur les moyens mis à disposition pour le rendre concret. La politique de stage est peu argumentée notamment, l'articulation du stage de la licence professionnelle avec l'alternance, proposée dans le cadre du CFA.

Les effectifs comptabilisent en moyenne 13 inscrits avec un taux de réussite de 100 %. Il n'existe aucune diversité dans le recrutement puisque tous les étudiants sont issus de L2 *Arts du spectacle et musicologie*. Le devenir des stagiaires n'est pas évoqué. Il n'est pas mis en œuvre un suivi de qualité concernant les enquêtes d'insertion professionnelle puisqu'une seule année d'enquête est transmise. 35 % des étudiants sont en recherche d'emploi, mais aucune poursuite d'études n'est notée. Les informations sur l'adéquation entre l'emploi et formation sont très insuffisantes. Le manque d'information ou la répétition d'une information limitée contribue à altérer la qualité du dossier. Il n'existe aucun élément de prospective et aucune réflexion en relation avec l'autoévaluation de l'établissement.

- Point fort :

- Le partenariat avec le CFA et le CRR.

- Points faibles :

- Des objectifs de formation illisibles et irréalistes.
- Aucun élément sérieux sur l'insertion et le devenir des apprentis.
- Un dossier lacunaire.

## Recommandations pour l'établissement

Les pré-requis de la pratique instrumentale ne sont pas suffisamment détaillés en particulier, leur nature et leur niveau. La formation ne doit pas se limiter au périmètre régional puisque les professionnels du spectacle vivant sont très mobiles pour envisager une carrière nationale, voire internationale. L'établissement pourrait réfléchir à l'ouverture de la formation en contrat de professionnalisation et de développer l'accès par la validation des acquis de l'expérience.

Le dossier ne laisse pas apparaître la plus-value de la licence professionnelle par rapport au CFA et au CRR. Il conviendrait de clarifier et de valoriser le rôle de l'université dans ce partenariat tripartite. La licence professionnelle gagnerait à être recentrée sur une qualification ou bien, sur des compétences principales en déterminant le cœur des compétences visées (carrière d'artiste lyrique) ainsi que ce qui relève d'une sensibilisation (approche des métiers techniques ou administratifs). Il est recommandé de mettre en place un conseil de perfectionnement et de lui préciser rôle et mission, dans le but d'accompagner l'évolution de cette formation.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
Nombre d'inscrits			
Taux de réussite			
Pourcentage d'inscrits venant de L2			
Pourcentage d'inscrits venant de DUT			
Pourcentage d'inscrits venant de BTS			
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)			
Pourcentage d'inscrits en formation continue			
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)			
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels			
ENQUETES NATIONALES			
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
Taux de répondants à l'enquête			
Pourcentage de diplômés en emploi (2)			
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)			
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)			

- (1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.
- (2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.
- (3) Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



# Observations de l'établissement

# EVALUATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE

## REPONSE DE L'ETABLISSEMENT

LE PRESIDENT



Pierre Mutzenhardt

## Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

### Réponses au rapport d'évaluation de l'AERES

Académie : Nancy-Metz

Établissement déposant : Université de Lorraine

#### Spécialité : Métiers de la scène lyrique

Dénomination nationale : SP7-Activités culturelles et artistiques

Demande n° S3LP130004941

---

L'équipe pédagogique a bien pris note des commentaires et des préconisations formulés par les experts de l'AERES et apporte quelques précisions et réponses.

#### **PRESENTATION DE LA SPECIALITE**

Si les étudiants sont majoritairement et logiquement issus des Licences de musicologie et des arts du spectacle — l'objectif étant bien la *professionnalisation* des étudiants et non pas de transmettre un vague savoir théorique sans réelle visée concrète quant à la recherche d'un emploi à l'issue de la formation —, tout étudiant ayant un projet professionnel argumenté peut déposer un dossier d'inscription : ainsi, des étudiants titulaires d'un master de gestion et intéressés par la gestion d'une maison d'opéra, des étudiants ayant une formation initiale dans la communication ou dans les métiers du livre (comme les étudiants issus de l'IUT Charlemagne par exemple, dont le département Information-Communication assure le suivi pédagogique du parcours « bibliothèque/ parthèque ») et désireux de se spécialiser dans un domaine liés aux arts de la scène lyrique et du spectacle vivant ont déjà été recrutés dans les années précédentes. D'autres étudiants ayant déjà une expérience professionnelle dans le domaine des métiers de la scène (régisseur de scène, éclairagiste), mais n'ayant pas suivi de parcours universitaires complets ont aussi été recrutés grâce à la validation des acquis de l'expérience. En somme, la licence professionnelle est accessible aux étudiants disposant au minimum d'une Licence 2 (si possible musicologie, arts du spectacle, ou tout autre diplôme lié au projet professionnel de l'étudiant) et ayant validé un parcours musical en université ou en conservatoire de minimum cinq ans. Les dossiers sont ensuite examinés au cas par cas par une commission pilotée par le Directeur de l'Opéra national de Lorraine, le Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nancy (CRR), le Directeur du CFA « Les métiers des arts et de la scène » et les responsables pédagogiques de la formation, professeurs à l'Université de Lorraine.

Les qualifications et les compétences ciblées sont parfaitement définies, contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport d'évaluation. En effet, chaque compétence et qualification relève tacitement d'un niveau professionnalisant d'un conservatoire à rayonnement régional (Diplôme d'Études Musicales) pour les étudiants désireux d'embrasser une carrière dans la fausse d'orchestre ou de chef de chœur, chef de chant, artiste lyrique, etc. et, pour les autres métiers (régisseur, éclairagiste, maquillage, accessoiriste, etc.) relève du niveau professionnel attendu dans n'importe quel maison d'opéra. La LP a pour objectif de permettre aux étudiants d'appréhender le milieu lyrique, d'acquérir les compétences artistiques, techniques et humaines inhérentes aux métiers de l'opéra et de l'orchestre et d'être capable d'intégrer une structure culturelle sur les postes visés (artistes de chœur, régisseur, administration, gestion...) en lien avec la construction d'un projet professionnel.

La LP ne cible pas uniquement un environnement régional, mais couvre l'ensemble du territoire national, puisque les étudiants sont amenés à réaliser leur apprentissage ou contrat de professionnalisation dans n'importe quel théâtre lyrique (autrement dit un « opéra ») de France, n'importe quelle structure musicale française (ensembles instrumentaux comme L'Orchestre national de Paris, L'Orchestre national de Lille, Les Arts Florissants, etc.), n'importe quelle structure de spectacle vivant (comme les « scènes actuelles » comme les « Zénith ») ou n'importe quelle structure culturelle ayant un contact avec la musique (conservatoires, médiathèques, etc.).

## SYNTHESE DE L'ÉVALUATION

### **Appréciations globales**

L'équipe enseignante réunie par le Directeur du CFA, le Directeur du CRR de Nancy et des responsables de la formation à l'Université de Lorraine est recrutée parmi des professionnels hautement qualifiés, rattachés à l'Opéra national de Lorraine, à la Fonction publique territoriale (professeurs de conservatoire ; personnels de mairie, de la DRAC, etc.), la SACEM, la Réunion des Orchestres Nationaux, l'Association Française d'Opéra et les *professionnels* de l'Université de Lorraine. Le responsable de la licence, partie intégrante du comité pédagogique, réfléchit également aux enseignants et aux contenus de formation.

Par ailleurs, le partenariat avec le monde professionnel, c'est-à-dire les employeurs potentiels, s'avère privilégié. Certains maîtres d'apprentissage (tuteur en entreprise) participent à la réflexion des compétences attendues et sont conviés au comité pédagogique. Par ailleurs, les fédérations à vocation nationale du milieu de l'Opéra, de l'Orchestre, et des ensembles vocaux (Réunion des Opéras de France, Association française des orchestres, Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés) soutiennent la formation en informant régulièrement leurs membres (employeurs potentiels) de son existence et de sa pertinence. Ils sont d'ailleurs régulièrement informés des activités du CFA et de la LP et s'avèrent des partenaires importants pour l'insertion professionnelle des étudiants sortis de formation.

La LP n'est *aucunement* centrée pour l'essentiel sur les métiers de l'interprétation ou de bibliothécaire musical, mais forme également un grand nombre de régisseurs de scène et d'orchestre, et des personnels administratifs chargés du recrutement des artistes, de la négociation des contrats, de la programmation, de la communication, etc. Par ailleurs, la LP a une cible nationale que soit auprès des étudiants issus de toutes les régions de France, comme des employeurs nationaux du milieu lyrique qui les emploient.

La formation ne propose pas de contenu hétérogène : les disciplines musicales (dont une connaissance minimale est indispensable pour vouloir se prévaloir d'une compétence sur un plateau d'opéra) ne sont dispensées qu'aux étudiants n'ayant pas suivi une Licence de musicologie au préalable, ou n'ayant pas suivi un cursus de niveau suffisant en conservatoire (le niveau d'un conservatoire à Rayonnement Régional n'est pas le même que celui d'un conservatoire à Rayonnement Départemental, d'un conservatoire à Rayonnement Communal, ou d'une école de musique). Ces disciplines (Culture musicale, Pratique de la musique) sont, en conséquence, souvent validées par une VAE.

Les cours relatifs à l'Environnement juridique et financier et à l'Environnement économique et culturel sont parfaitement cadrés avec l'objectif premier de la LP, puisque les métiers liés aux arts du spectacle en général et à ceux de la scène lyrique en particulier relèvent le plus souvent de la catégorie des « intermittents du spectacle ». Il est donc nécessaire que chaque étudiant ait une bonne connaissance des droits et usages de son environnement professionnel et soit capable de s'autogérer jusqu'à ce qu'il puisse intégrer une structure en CDI.

Les stages ou contrats d'apprentissage, contrat de professionnalisation sont effectués dans une structure professionnelle (théâtre lyrique, ensemble instrumental, scène actuelle, etc.). Compte tenu du mode de fonctionnement d'une production lyrique ou théâtrale, la présence des étudiants apprentis est obligatoire sur le lieu de travail entre 6 et 8 semaines successives sans possibilité de s'absenter). De fait l'alternance est organisée en « blocs d'enseignement » regroupés entre mi-août et mi-septembre, en janvier, en mars et vers la mi-juin afin d'éviter au mieux de perturber les calendriers des structures d'accueil des jeunes en contrat.

Le projet tutoré est préparé tout le long de l'année et vise à l'organisation d'un mini-spectacle : petit opéra, récital, spectacle équestre accompagné de musique, « happening » dans des lieux insolites. Chaque projet tutoré est réalisé par un groupe d'étudiants partageant leurs compétences acquises au cours de leur expérience professionnelle et est suivi par l'un des responsables pédagogiques de l'Université de Lorraine et le Directeur du CFA. Les moyens mis à disposition sont nombreux, puisque chaque groupe d'étudiants peut utiliser les ressources de l'Opéra national de Lorraine, du Conservatoire à Rayonnement Régional de Nancy et celles de l'Institut de musicologie de l'Université de Lorraine-site Nancy (matériel et son transport sur le lieu du

spectacle, service communication, service juridique, service pédagogique de l'Opéra, le CFA prenant si nécessaire en charge les quelques dépenses éventuelles, etc.).

La LP a été ouverte en septembre 2007. À partir de la rentrée 2009-2010, le nombre d'étudiants venant d'une autre Licence que celle de musicologie et des arts du spectacle s'élevait à 57,14% du nombre total d'inscrit. En 2010-2011, ce taux était de 52,94% et est stable. Il n'est donc erroné de dire que le recrutement des étudiants est limité aux seuls titulaires d'une Licence de musicologie ou des arts du spectacle : bien au contraire, ce recrutement est largement ouvert, conformément à ce qu'il a été noté au début de cette réponse.

L'insertion professionnelle est suivie non seulement par le CFA et la LP eux-mêmes, mais par le comité de pilotage rassemblant les représentants du Ministère de l'Éducation Nationale (dont Monsieur le Recteur de l'Académie Nancy-Metz et/ou son représentant), les Fédérations professionnelles du milieu lyrique, les représentants syndicaux et les responsables de l'Opéra national de Lorraine, du CRR de Nancy et de l'Université de Lorraine. En 2009-2010 les trois-quarts des étudiants ont très rapidement trouvé un CDD, voire un CDI, grâce au réseau de connaissance tissé lors de leurs contrats d'apprentissage. Les autres sont en recherche d'emploi ou poursuivent des études au niveau du master. Le taux d'insertion professionnelle est égal à 73 % (voir ci-dessous la fiche « suivi des apprentis »).

L'adéquation entre la formation et l'emploi et la nécessité d'une telle formation, dont la LP est l'un des maillons, et des potentiels restant à développer sont présentés dans le rapport réalisé par le cabinet ITHAQUE en date du 27 juin 2011 : <http://www.opera-national-lorraine.fr/saison11-12/docs/etudefinaleCFA.pdf>.

### **Points faibles**

Les points faibles pointés ne sont guère tenables, puisque cette formation est totalement réaliste et fonctionne depuis plusieurs années déjà, comme peuvent en attester les sept témoignages disponibles en ligne : <http://www.opera-national-lorraine.fr/saison11-12/temoignages>.

Les employeurs comme les étudiants s'accordent sur la pertinence de cette formation en alternance.

### **RECOMMANDATIONS POUR L'ETABLISSEMENT**

Si rien n'est précisé sur les pré-requis du niveau instrumental, c'est bien parce que ces pré-requis sont fort variables selon les formations choisies. Ainsi, un étudiant désireux de travailler comme instrumentiste de scène aura déjà par devers lui une formation complète en CRR (niveau professionnel : DEM) ou en Conservatoire national supérieur de musique, tandis que celui qui aura choisi la formation de régisseur de scène n'aura besoin que d'un niveau minimal, niveau lui permettant de comprendre les contingences musicales auxquelles il devra se plier lors de l'exercice de ses fonctions.

La formation ne se réduit pas au périmètre régional, ce qui serait totalement impossible, mais s'étend à tout le territoire national de Pau à Lille et de Caen à Strasbourg. Elle s'adresse à des étudiants issus de toutes les régions de France et les employeurs des apprentis se dispersent dans l'ensemble du territoire. Les sept témoignages en ligne (<http://www.opera-national-lorraine.fr/saison11-12/temoignages>) ont ainsi été réalisés par des étudiants en poste à Caen, Rouen, Bordeaux et Paris, en sus de Nancy et Metz.

Le CFA ne pouvant légalement pas piloter de contrats d'apprentissage à l'étranger, les étudiants de la LP ont comme obligation d'effectuer leur expérience professionnelle sur le sol national. Cette restriction est levée pour les étudiants de plus de 26 ans ne pouvant pas intégrer de plein droit le CFA en contrat d'apprentissage, mais pouvant intégrer sans problème la LP. Ils peuvent dès lors réaliser leur expérience professionnelle via le contrat de professionnalisation (accessible au plus de 26 ans) en France, ou bien réaliser un stage en France ou à l'étranger. Ainsi, en 2010-2011 avons-nous eu un étudiant ayant effectué deux stages, l'un en Belgique et l'un autre à l'Opéra de Monaco. Le positionnement géographique de l'Université de Lorraine invite à renforcer les échanges avec les Opéras voisins (Luxembourg, Saarbrücken, Trèves) : cette possibilité est mise à l'étude pour les étudiants de plus de 26 ans et ayant les capacités linguistiques ad hoc.

Le recrutement géographique des étudiants, en revanche, est largement ouvert aux étudiants étrangers, puisque la LP, unique en France, a déjà accueilli deux étudiants chinois, une étudiante russe (Mademoiselle Volha Paliakova) et un étudiant sud-africain (Monsieur Steve Janse van Vuuren).

Depuis la première année de fonctionnement de la LP, la validation des acquis de l'expérience est très régulièrement appliquée. (Ceci peut se vérifier en consultant les dossiers étudiants disponibles sur l'ENT.) Ceci est presque une nécessité puisque la majorité des étudiants effectuent leur contrat d'apprentissage loin de Nancy, lieu où sont dispensés les cours théoriques. L'objectif premier de cette LP est de laisser les étudiants le plus possible dans leur lieu de formation professionnelle. Les étudiants éloignés et n'ayant pas validé l'UE de Culture musicale suivent en vidéoconférence sur internet les cours dispensés à l'université dans le cadre de la Licence traditionnelle (histoire de la musique et commentaire d'écoute ; ces cours sont mutualisés avec ceux de la Licence traditionnelle) ; ceux n'ayant pas validé l'UE Pratique de la musique peuvent, en accord avec et sous le contrôle pédagogique du Directeur du CRR de Nancy, suivre leur cour dans le CRR le plus proche de leur lieu de stage. Depuis l'ouverture de la LP, tous les étudiants ont bénéficié de plusieurs VAE.

La LP apporte, en plus de la qualification du CFA et du CRR, une *lisibilité administrative* plus grande tant au niveau national qu'*international* : en effet, un diplôme de Licence est parfaitement identifié hors frontières, ce qui n'est pas le cas des diplômes de CRR ; de même la notion de CFA demeure totalement ignorée hors de France. Cette réalité est d'ailleurs la raison qui a poussé les Conservatoires nationaux supérieurs de musique de Paris et de Lyon à adopter le système LMD et à abandonner le système du premier prix / deuxième prix qui prévalaient auparavant. Cette nécessité de délivrer des diplômes labellisés « Licence / Master / Doctorat » est imposée par la Mondialisation des échanges, car seuls ces termes permettent de positionner le titulaire du diplôme dans une échelle internationale de niveaux d'étude. C'est aussi la raison pour laquelle aux USA, les universités-conservatoires délivrent des Bachelor of Musical Arts, des Master of Musical Arts et des Doctorate of Musical Arts : derrière ces appellations se cachent des formations correspondantes à celles de nos conservatoires. Outre la formation théorique, la LP de l'Université de Lorraine apporte donc un « plus » indispensable dans la lisibilité des études des étudiants : c'est d'ailleurs ce que viennent chercher dans la LP les intermittents du spectacle qui n'avaient pas validé intégralement leur licence avant de se lancer dans la vie active et qui peuvent profiter ainsi de VAE et « capitaliser » sur leurs premières expériences professionnelles. La LP apporte aussi aux étudiants une rigueur intellectuelle dans la rédaction et la présentation de leur rapport de stage et leur mémoire de projet tutoré : ces deux mémoires invitent en effet chaque étudiant à réfléchir, faire le point et s'interroger sur son expérience professionnelle et à mieux penser/organiser son avenir dans le métier visé.

Un Conseil de perfectionnement, réunissant tous les partenaires et les syndicats, *se réunit deux fois par an* à Nancy. Il a pour vocation d'accompagner l'évolution de la formation et de porter un regard sur son fonctionnement.

De même, un conseil pédagogique se réunit *deux fois par an* avec les enseignants de la formation.

## SUVI DES APPRENTIS

## 2008-2009

*Apprentis à l'Opéra national de Lorraine (chœur et production)*

- **Rémi M.** : intermittent à l'Opéra de Tours et de Limoges ; soliste en musique de chambre
- **Laure-Hélène H.** : reprise d'études

## 2009-2010

*Apprentis à l'Opéra national de Lorraine (production)*

- **Marie-Elise S.** : CDI chargée de production, Opéra de Dijon
- **Sui T.** : reprise d'études

*Apprentie au CRR de Nancy (bibliothèque)*

- **Jennifer S.** : CDD dans une bibliothèque de lycée

*Apprenti à l'Opéra de Metz Métropole (chœur)*

- **Alexandre F.** : intermittent à l'Opéra de Metz

*Apprentie à l'Opéra national de Lyon (régie)*

- **Clothilde L.** : intermittente à l'Opéra national de Lyon

*Apprentie à l'Opéra Comique (régie)*

- **Audrey F.** : intermittente au Théâtre de Luxembourg

**BILAN : 6 anciens apprentis sur 8 ont trouvé du travail, en CDI, CDD ou Intermittent, après leur apprentissage. 2 ont repris des études, soit 75 % d'insertion.**

## 2010-2011

*Apprentie à l'Opéra de Bordeaux (régie)*

- **Charlotte L.** : a déjà été engagée en tant qu'intermittente pour plusieurs productions à l'Opéra de Bordeaux, l'Opéra de Paris, de Lyon et Angers Nantes

*Apprentie à l'Opéra théâtre de Metz (artiste de chœur)*

- **Marie-Emeraud A.** : a réussi le concours d'entrée et intégré le chœur permanent en CDI

*Apprentie aux Ballets de Lorraine, (chargée de production/ communication)*

- **Ludvine V.** : CDI Coline Opéra en relations publiques

*Apprentie à l'Opéra national de Lorraine (chargée de production)*

- **Fiona P.** : CDI Nancy folies en tant que chargée de production

*Apprentie à l'Opéra national de Lorraine (artiste de chœur)*

- **Valérie M.** : reprise d'étude en master et a été engagée pour certaines productions à l'Opéra national de Lorraine

*Apprentie au Conservatoire régional de Nancy (bibliothécaire de partothèque)*

- **Sandra G.** : a été engagée en CDD à l'Opéra national de Lorraine puis en CDD d'un an (en vue d'une titularisation) en tant que chargée de collection "musique classique" à la discothèque de Versailles

*Apprentie Opéra de Rouen, (bibliothécaire de partothèque)*

- **Daniella V.** : CDDU en tant que copiste

*Apprentie L'ensemble de Basse Normandie, (chargée de production)*  
- **Hélène A.** : reprise d'études

*Apprentie Festival d'Aix en Provence (chargée de production)*  
- **Anne le N.**, chargée de production-communication

CDI attachée de communication aux Musiciens du Louvre à Grenoble, collaboration en tant qu'indépendante avec différentes maisons d'opéras (Châtelet, Opéra Comique, Festival d'Aix) pour des missions de rédaction et de relectures.

*Apprentie Opéra de Lyon (bibliothécaire de parthèque)*  
- **Soline G.** : CDD opératrice logistique (préparation de commandes) Librairie Decitre, Lyon

Apprenti Orchestre de Pau (régie d'orchestre)  
- **Etienne B.** : en recherche d'emploi

**BILAN : 8 anciens apprentis sur 11 ont trouvé du travail, en CDI, CDD ou Intermittent, après leur apprentissage. 3 ont repris des études, soit 73 % d'insertion.**